



Protéger et respecter l'environnement fait partie de nos plus vifs intérêts et de notre souci de préserver et améliorer le cadre de vie pour les générations actuelles et futures.

C'est dans cette optique que l'office national de l'assainissement (ONAS) s'est engagé à mettre en place un système de Management Environnemental sur la base du référentiel ISO 14001 version 2004 dans la station d'épuration de Sud Méliane II avec la volonté d'enclencher un processus permanent d'amélioration permettant de l'étendre à toutes les autres stations.

A ce titre, nous veillerons à :

- Etre conforme aux obligations réglementaires légales et autres exigences applicables à la station ;
- A conduire toutes nos opérations en conformité avec le principe de la prévention de la pollution à travers :
 - la promotion de la réutilisation des eaux épurées pour la recharge de la nappe de Mornag et pour des fins d'irrigation agricole ;
 - la gestion rationnelle des déchets provenant de l'activité de la station d'épuration ;
 - le traitement des odeurs et des insectes.
- Optimiser la consommation d'énergie et améliorer l'utilisation des ressources d'une manière générale;
- Evaluer d'une manière continue les risques découlant de l'activité de la station et prévenir les pollutions accidentelles.
- Former et informer l'ensemble du personnel y compris le personnel des sous traitants sur les impacts environnementaux liés à leur activités quelque soit sa fonction et son niveau d'implication dans la station par le développement d'un dialogue soutenu et constructif, et d'une communication interne et externe efficace.

Ce faisant, nous visons à avoir des performances environnementales dont nous pouvons être fiers.

Le Président Directeur Général

Khalil Attia



La mise en place d'un Système de Management Environnemental au sein de la station d'épuration de Sud Méliane2

Dans le cadre du programme de la mise en place d'un Système de Management Environnemental sur la base du référentiel ISO 14001 version 2004 au sein de la station d'épuration de Sud Méliane2, une politique environnementale stipulant les objectifs et les principes clés et faisant preuve de l'engagement de l'Office National de l'Assainissement envers la gestion environnementale, est mise à disposition du public et ce, conformément aux exigences de la norme ISO 14001 notamment son article 4.2 "Communication »|